

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-06-28_2853

**Viry-Chatillon – Modification du périmètre
d'études du Secteur Victor Basch et
prolongation de la durée de validité de celui-ci**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 21 juin 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Sauerbach	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. Dell'Agnola	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	Mme Daumin	P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMAROND Hélène	Représentée	M. Rabuel	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	M. Laurent	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représenté	M. Bouyssou	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. Maître	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maître	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Conan	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Bourdon	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Bensarsa-Reda	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme Janodet	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Bénêteau	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Panetta	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	Mme Gaulier	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente ⁽¹⁾		
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. Decrouy	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. Dufour	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme Kacimi	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	Mme Capelo	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2833

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2773 à 2833	54	33	87
2834 à 2862	53	33	86

Exposé des motifs

Le secteur Victor Basch, situé à Viry-Chatillon, d'environ 13 hectares, est situé à proximité de la Seine, de la RN7 et des gares de Juvisy-sur-Orge et de Viry-Châtillon. Il est constitué d'un tissu pavillonnaire traditionnel de meulières notamment, parfois qualitatif, mais souvent en mauvais état, d'un bâti ancien d'activités en voie de périliter, d'emprises d'activités économiques assez caractéristiques des routes nationales, et d'un terrain en friche (Gaz de France), dont l'activité industrielle a occasionné des pollutions des sols. Ce secteur est également partiellement enclavé par des voies ferrées et la RN7.

Il est identifié au plan local d'urbanisme de la commune au moyen d'une orientation d'aménagement et de programmation qui a pour ambition la création d'un nouveau quartier mixte comprenant 700 à 900 logements.

Suite à un recours mené par un propriétaire de parcelles situées dans le périmètre, le zonage 2AU du secteur a été annulé par décision du Tribunal Administratif de Versailles.

L'Etablissement Public Territorial a été sollicité pour engager des études visant à mener une opération d'aménagement sur le secteur. Parallèlement à cette démarche, un partenariat est en cours d'élaboration avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France qui prendra la forme d'une convention d'intervention foncière visant à garantir la mise en œuvre d'une opération d'aménagement.

Conformément au principe de coopérative des villes qui régit l'EPT, la commune de Viry-Chatillon a sollicité l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il modifie le périmètre d'étude du secteur Victor Basch selon le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation n°1 du plan local d'urbanisme de la commune et pour prolonger son délai de 10 ans à compter du caractère exécutoire de cette délibération. Cette demande sera présentée à son conseil municipal.

Le Conseil territorial est donc invité à délibérer.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.424-1 ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Viry-Chatillon approuvé le 28 juin 2012 et révisé le 18 décembre 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Viry-Chatillon en date du 25 octobre 2007 portant approbation des périmètres de sursis à statuer ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Viry-Chatillon en date du 20 septembre 2012 portant sur la modification du périmètre de sursis à statuer de l'ilot Victor Basch ;

Vu la décision N°1905717 du Tribunal administratif de Versailles en date du 20 septembre 2021 portant annulation du classement en zone 2AU des terrains composant le secteur Victor Basch ;

Considérant que l'orientation d'aménagement et de programmation n°1 n'a pas été annulée par le Tribunal administratif de Versailles, mais qu'il est nécessaire de poursuivre les études visant à mettre en œuvre sur le secteur une opération d'aménagement globale sur le périmètre de cette opération d'aménagement ;

Considérant qu'il y a donc lieu de faire coïncider le périmètre de sursis à statuer avec celui de l'orientation d'aménagement et de programmation n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Viry-Chatillon, modifier le périmètre applicable au périmètre de cette orientation d'aménagement et de programmation ;

Considérant que cette orientation d'aménagement et de programmation n°1 définit des objectifs généraux de projet et prévoit la réalisation d'une opération d'ensemble ;

Considérant qu'à cet effet, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est missionné par la commune de Viry-Chatillon afin de mener une étude visant à requalifier le secteur Victor Basch par le biais d'une opération d'aménagement qui devra permettre le financement des travaux d'infrastructures et des équipements publics nécessaires à l'opération ;

Considérant qu'il peut être opposé un sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution de ces travaux publics ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger le délai de dix ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente, afin de conduire les études nécessaires à la réalisation des travaux publics et aménagements de ce secteur ;

Considérant la demande de la commune de Viry-Chatillon, sollicitant l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il modifie le périmètre d'étude du secteur Victor Basch et prolonge la durée de validité de celui-ci, et indiquant que cette demande sera présentée à son conseil municipal ;

Entendu le rapport de M. Romain Marchand,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Modifie le périmètre d'étude du Secteur Victor Basch selon le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Viry-Chatillon.
2. Prolonge le délai de dix ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
3. Précise les mesures de publicité de la présente délibération, en application de l'article R. 424-24 du code de l'urbanisme :
 - Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
 - Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Viry-Chatillon pour une durée d'un mois.
 - Mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.
4. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète du Val-de-Marne, à Monsieur le préfet de l'Essonne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.
5. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 86

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 06 juillet 2022 ayant été publiée le 06 juillet 2022



A Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2022

Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

